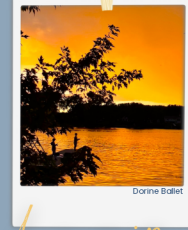




Concours *photographique* 2026-2027



Entre hier et demain

THÈME

Entre hier et demain

DESCRIPTION DU THÈME

Le thème « Entre hier et demain » s'inscrit dans l'esprit de la nouvelle identité de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu et de son slogan « Là où le passé inspire l'avenir ». Cette exposition photo invite les participants à porter un regard sensible sur le territoire, en capturant ce qui fait le lien entre mémoire et avenir, entre héritage et quotidien, entre lieux chargés d'histoire et moments de vie actuels.

À travers leur objectif, les photographes sont appelés à révéler la richesse et l'authenticité du milieu mathiassois : une scène familière, une ambiance particulière, un instant partagé, un paysage transformé par les saisons ou encore un détail témoignant du passage du temps. Chaque image devient ainsi une trace du présent, ancrée dans un territoire vivant et en constante évolution.

« Entre hier et demain » propose une réflexion visuelle sur ce qui nous unit à notre communauté et sur la façon dont notre passé continue d'inspirer ce que nous construisons aujourd'hui. Cette exposition célèbre les regards citoyens qui, à travers la photographie, racontent Saint-Mathias-sur-Richelieu comme ils le vivent, le ressentent et le voient évoluer.

EXPOSITION

Les photos gagnantes seront exposées au Parc des Voiles dès l'automne 2026.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous.

BUT DU CONCOURS

Le concours de photographie est organisé par la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu. Il a pour but la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en encourageant la préservation et la découverte de la Municipalité, de son histoire, de ses paysages, de ses citoyens et de sa culture.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque participant peut présenter un total de 12 (douze) photographies, accompagnées du formulaire électronique dûment rempli.
- Toutes les photographies présentées doivent représenter le territoire de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, ses citoyens ou son histoire.
- Les photos d'archives sont admissibles.
- Le ou la participant.e doit mentionner, lors de l'envoi du fichier numérique, son nom et le lieu où la photo a été prise. Aucun nom ou logo permettant d'identifier l'auteur ne doit apparaître directement sur l'image de la photo.
- Le ou la participant.e doit s'assurer d'avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos.
- Une seule photo par participant pourra être sélectionnée pour l'exposition.



Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

Là où le passé inspire l'avenir

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Sont acceptés :

- Les fichiers numériques haute définition
- Les photographies en couleurs ou en noir et blanc

Les auteurs des photographies sélectionnées devront être en mesure de fournir les fichiers numériques haute définition (200 dpi minimum) pour fins de publication et d'encadrement.

PERMIS DE REPRODUCTION, PUBLICATION ET EXPOSITION

Chaque concurrent du concours accorde l'autorisation de reproduire, publier et exposer en tout temps les photographies ainsi que le nom des photographes à des fins éducatives, de conservation, de mise en valeur, ou à des fins de promotion de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu. L'utilisation des photographies à ces fins exclut toute utilisation commerciale.

LE JURY

La décision du jury est sans appel. Les photographies sont jugées d'après leurs qualités visuelle et technique (cadrage, prise de vue, esthétique, originalité) ainsi que sur le respect du thème.

PUBLICATION

Les personnes dont leur photo sera sélectionnée seront avisées lors du vernissage, par courrier électronique ou par téléphone. Les photographies sélectionnées et le nom des auteurs feront l'objet d'une exposition au Parc des Voiles.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les participants du concours attestent avoir lu et compris le règlement du concours photographique de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.

ATTESTATION DU DROIT D'AUTEUR

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées, avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage l'organisation du concours de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de l'exposition et la publication des photos.

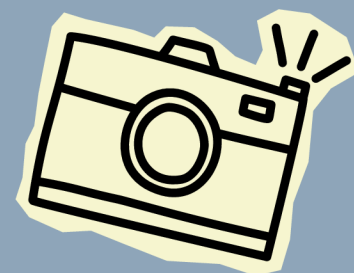
DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES

Pour nous faire parvenir vos photographies, veuillez utiliser le formulaire d'envoi électronique disponible sur le site web de la Municipalité :

www.saint-mathias-sur-richelieu.org/exposition-photographique

DATE LIMITE DE DÉPÔT :

15 SEPTEMBRE 2026, 23 H 59



INFORMATIONS

Service des loisirs

loisirs@st-mathias.org | 450-658-2841, poste 206



Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

Là où le passé inspire l'avenir